

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 7 Octobre 1890

**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince, par Ordonnance du 17 septembre dernier, a autorisé S. Exc. le Baron de Farin-court, Gouverneur Général de la Principauté, à accepter et à porter la Croix de Commandeur de 1<sup>re</sup> Classe, avec plaque, de l'Ordre de l'Etoile Polaire qui lui a été conférée par S. M. le Roi de Suède et de Norvège.

Par Ordonnance Souveraine du 28 du même mois, M. Martial Drageon, Consul de Monaco à Toulon, a été autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Stanislas, qui lui a été conférée par S. M. I. l'Empereur de toutes les Russies

**NOUVELLES LOCALES**

Leurs Altesses Sérénissimes le Prince et la Princesse, ainsi que Monsieur le Duc et Mademoiselle de Richelieu, sont arrivés le 26 septembre au Château de Marchais.

S. A. S. le Prince Héritaire, accompagné de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, Chambellan, est également arrivé jeudi dernier dans cette résidence.

Le nombre des voyageurs arrivés à Monaco pendant le mois de septembre 1890 a été de 28,024.

Ce matin la messe du Saint-Esprit a été dite à la Cathédrale, par M. le Curé Ramin. MM. les Membres du Comité de l'Instruction publique y assistaient, ainsi que les élèves toujours plus nombreux des écoles primaires, sous la conduite de leurs maîtres et maîtresses.

Nous avons le regret d'apprendre par le *Figaro* la mort de M<sup>me</sup> la Baronne de Saint-Priest, née Brun, femme de l'ancien gouverneur général de la Principauté.

Comme le dit notre confrère : « la Baronne de Saint-Priest portait partout le charme de sa personne, et son inépuisable bonté la faisait aimer de tous ceux qui l'ont connue. » Aussi avait-elle laissé à Monaco, comme en France, le plus sympathique souvenir.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M<sup>me</sup> Mercier de Sainte-Croix, femme de M. le Commandant Supérieur des Gardes d'honneur de Son Altesse Sérénissime, vient de succomber, à Montauban, à la maladie dont elle était atteinte depuis plusieurs mois. Excellente mère de famille, elle ne cherchait qu'à étendre autour d'elle son dévouement et sa charité. Tout le monde, dans la Principauté, s'associe au deuil de son mari et de ses enfants, et nous ne sommes que l'interprète du sentiment général en leur exprimant les sympathies universelles.

Le 2 de ce mois, vers 11 heures et demie du matin, un accident qui eût pu avoir de plus graves conséquences encore, s'est produit dans une

excavation où l'on pratique des fouilles pour la construction d'une maison, à M. Oberto, rue de la Turbie.

Un ouvrier terrassier, Joseph Rorra, italien, âgé de 26 ans, s'est trouvé subitement enseveli jusqu'à mi-corps par un éboulement de terre. D'autres ouvriers présents le dégagèrent aussitôt et on put le transporter évanoui à l'Hôtel-Dieu, où le docteur Colignon lui a donné les premiers soins. Il en sera quitte pour quelques jours de repos, aucune fracture n'ayant été constatée.

Les agents de la sûreté ont arrêté, samedi dernier, un nommé F..., soupçonné d'être l'auteur d'un vol de 231 fr. 20, commis avec effraction, dans la nuit de vendredi à samedi, au préjudice du sieur Rigoni, menuisier à Monte Carlo.

Acte de probité : le jeune Joseph Tomagno, âgé de 13 ans, demeurant chez ses parents, rue du Milieu, 24, à Monaco, a trouvé deux broches dont une en argent qu'il s'est empressé de déposer au Commissariat de Police de Monaco, le 30 septembre.

**SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER DE MONACO****AVIS**

*L'usine à gaz de Monaco ayant reconstitué dans ses magasins à coke un stock suffisant pour permettre, dans une certaine mesure, la vente aux consommateurs, le gérant est autorisé à répondre aux demandes de livraisons qui ne pourront, provisoirement, excéder 800 kilos chacune.*

L'année 1890 s'en va. Voici venir, attirés par sa fin prochaine, l'essaim des almanachs pour 1891. Grand Dieu ! que d'almanachs ! La simple énumération de leurs titres remplirait une colonne : nous l'épargnerons à nos lecteurs et lui présenterons seulement les principaux. Car il ne faut pas les mépriser, ces pauvres almanachs. Nos aïeux les ont lus et relus, à l'époque où c'était à peu près toute leur littérature, et s'ils ne nous amusent plus, lisons les quand même en souvenir de nos pères.

C'est à l'invention de l'imprimerie que remonte la publication des almanachs annuels. Au début, c'étaient seulement des sortes de calendrier indiquant les divisions de l'année, les fêtes et les dates des principaux phénomènes astronomiques. Peu à peu, on y ajouta des prédictions relatives aux changements de température et aux événements politiques, ainsi que des conseils hygiéniques et des recettes de médecine populaire. De cette époque datent l'*Almanach de Michel de Nostradamus* (fondé en 1550), le *Double* et le *Triple Liégeois de Mathieu Laensberg* (1636).

Ce dernier paraît toujours, dans le même format incommode, avec sa même couverture bleue représentant un magicien dans l'exercice de ses fonc-

tions. Le contenu n'a guère changé non plus : des prédictions, des anecdotes banales, des historiettes sans intérêt, et des notices plus ou moins exactes sur une foule de choses. Malgré son peu d'attraits, ce patriarche vivra encore de longues années. Il se vend à un nombre incroyable d'exemplaires, ainsi que son cadet, le *Messageur Boiteux de Strasbourg*. Et d'ailleurs, ne demandons pas à les voir disparaître : ils restent seuls pour représenter la tradition.

Les autres n'ont pas osé leur faire concurrence sur leur propre terrain, et la plupart des almanachs qui paraissent chaque année n'ont de l'almanach que le nom. Ce sont des moyens de vulgarisation ou de propagande, comme l'était déjà en 1732 l'*Almanach du bonhomme Richard* que publiait Franklin.

De nos jours, citons le *Petit Almanach national de la France*, l'*Almanach de la France*. D'autres sont des recueils de connaissances utiles : l'*Almanach des dames et des demoiselles*, l'*Almanach à l'usage des jeunes mères*, l'*Almanach du parfait vigneron*, l'*Almanach du savoir-vivre*.

Ce dernier n'est pas l'œuvre d'un rédacteur vulgaire, il porte la signature de M<sup>me</sup> la comtesse de Bassanville. Un des plus sérieux est l'*Almanach scientifique*, recueil des principales découvertes de l'année. Tous sont maintenant édités par la maison Plon, Nourrit et C<sup>ie</sup>, dans un format commode, gracieux, imprimés sur beau papier, et accompagnés d'illustrations. Les plus intéressantes et les mieux faites sont celles des Almanachs comiques. Ceux-là aussi sont nombreux.

Citons l'*Almanach pour rire*, l'*Almanach Lunatique*, l'*Almanach du Charivari*, l'*Almanach des Parisiennes*, etc. N'allons pas oublier les instruments de propagande religieuse : l'*Almanach des Saints cœurs de Jésus et de Marie*, l'*Almanach du bon catholique*.

On voit d'après ces quelques titres que le contenu des almanachs n'est plus le même qu'à leur origine. Ils n'en sont pas moins amusants et intéressants.

Nous y voyons entre autres choses que l'an prochain, mardi gras sera le 10 février, Pâques le 29 mars, l'Ascension le 7, la Pentecôte le 17, la Trinité le 24 mai, la Fête-Dieu le 28 du même mois.

Les éclipses seront au nombre de quatre, dont trois visibles chez nous.

Deux éclipses de soleil, le 6 juin (annulaire partielle), le 1<sup>er</sup> décembre (partielle et invisible).

Deux éclipses de lune, le 23 mai, en partie visible, et le 15 novembre, totale et également visible.

En ce qui concerne Monaco, la fête de Sainte-Dévote, le 27 janvier, sera un mardi, la Saint-Albert (15 novembre) un dimanche, Noël un vendredi, la Saint-Roman un dimanche, l'Assomption un samedi.

**CHRONIQUE DU LITTORAL**

**La Ciotat.** — Des découvertes très curieuses ont été faites, la semaine dernière, dans la rue Antoinette, une des plus anciennes de La Ciotat. Au cours de réparations aux entrepôts de M. Bœuf, les pioches des démolis-

seurs ont mis à découvert des substructions et divers motifs ornementaux de l'ancien hôtel habité par dona Antonietta, au XIV<sup>e</sup> siècle. Le testament de cette ancienne Ciotadéenne, retrouvé récemment, a été publié par un persévérant chercheur, pour lequel les antiquités se rapportant à l'histoire de La Ciotat n'ont pas de secret.

Il ressort de cet acte testamentaire que c'est cette riche et généreuse dame qui fonda la première prébende assurant aux habitants de La Ciotat le service religieux qui, jusque-là, était célébré par les desservants de Ceyreste. Il est certain que la première église, dédiée, comme l'édifice paroissial actuel, à Notre-Dame-d'Aoùt, avait son entrée par une des tours des remparts de la vieille enceinte, communément appelé *Lou Dintré*, dans laquelle les notables tenaient leurs assemblées, avant que La Ciotat fut érigée en commune.

**Toulon.** — La voûte d'un réservoir en construction s'est effondrée jeudi soir à trois heures à Lalonde (Var). Cinq personnes se trouvaient à ce moment dans ce réservoir destiné à recevoir l'eau potable pour l'alimentation du pays. M. Stagnaro, âgé de quarante ans, maçon, a été tué. MM. Niel, âgé de trente-huit ans, débitant de tabac, venu en curieux dans le bassin, Franco, Baralle, Dominique et un enfant de douze ans nommé Amprimo ont reçu des contusions graves, mais non mortelles, grâce aux prompts secours des habitants qui, en moins de vingt minutes, ont pu retirer les victimes des décombres.

**Barcelonnette.** — M. de Freycinet, en se rendant à Grenoble, a franchi le premier, en voiture, une route traversant les cols d'Allos conduisant à Barcelonnette. Cette route est une des plus heureuses innovations et elle sera fort appréciée des touristes.

**Saint-Raphaël.** — Nous apprenons avec douleur la mort de M. Alphonse Karr, survenue mercredi dernier, à Saint-Raphaël.

L'illustre auteur de *Sous les Tilleuls* a succombé, dit-on, aux suites d'une fluxion de poitrine, à l'âge de 82 ans.

Alphonse Karr, fils d'un pianiste allemand, avait l'esprit éminemment français. Pendant une longue période, au *Figaro*, dans ses *Guépes*, comme dans ses romans, il a tenu dans la littérature française l'une des plus belles places.

**Cannes.** — Une jeune fille de vingt-deux ans, nommée Pauline Woigner, appartenant à une famille de cultivateurs, est tombée dans un sommeil léthargique depuis dix-huit jours.

Deux fois par jour, elle ouvre un peu les yeux et se rendort après. Son corps maigrit de jour en jour.

— Tous les jours, nous avons à enregistrer l'arrivée de quelques-uns de nos hôtes habituels et d'un certain nombre de nouveaux venant demander leur part au soleil.

Aussi les locations des villas et des appartements se font comme par enchantement. Si cela continue ainsi, la saison sera excellente, et elle sera de bonne heure, les frileux nous arrivant plus tôt que d'habitude.

— L'Empereur Don Pedro est attendu à l'Hôtel Beau-Séjour.

Sa Majesté est en ce moment à Paris.

— Le grand-duc Michel de Russie, accompagné de sa famille et d'une suite nombreuse, est attendu vers le 15 courant à l'hôtel Montfleury, où des appartements ont été retenus à son intention.

— La famille du grand-duc de Mecklembourg arrive aujourd'hui à la Villa Wenden.

— M. Tennent, notre hôte depuis plusieurs années déjà, a fait retenir récemment la villa Baréty pour y prendre ses quartiers d'hiver.

— Le comte et la comtesse de Caserte, qui avaient passé une partie de l'été à Saint-Martin-Vésubie, ont repris possession de la villa Marie-Thérèse, leur propriété.

— Dans sa dernière réunion, la Société d'horticulture, devenue aujourd'hui Société d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, a décidé de faire son exhibition annuelle dans le courant de janvier prochain.

— Il paraît que nous aurons de brillantes fêtes cet hiver.

Une réunion de maîtres-d'hôtels et de commerçants a déjà eu lieu ces jours-ci, et l'on s'occupe en ce moment

de l'organisation du Comité des fêtes qui serait chargé d'organiser et de présider les attractions de la saison.

Le Comité d'intérêt local sera heureux sans doute d'accueillir le concours qui lui est apporté par les maîtres-d'hôtels et les commerçants.

**Cagnes.** — Le sieur Raibaud, âgé de 75 ans, marchand d'huile à Antibes, ayant voulu traverser la voie en face la gare de Cagnes, au moment du passage du train express n° 12 venant de Nice, à 5 h. 19 du soir, a été tamponné et projeté à 5 mètres sur le trottoir de la gare. Le docteur Curel, appelé de suite, a constaté qu'il a eu six côtes broyées. Ce malheureux, malgré les soins pressés qui lui ont été donnés, n'a survécu que quelques instants.

Le corps a été transporté dans la famille du défunt, à Antibes, où il sera inhumé.

**Nice.** — M. le Maire de Nice vient de prendre un arrêté relatif à la translation du marché. A partir du lundi 13 octobre prochain, le marché aux fleurs, fruits et légumes sera reporté sur le cours Saleya.

— Le ministre du commerce, sur l'avis de la commission des poids et mesures, a reconnu fondées les plaintes nombreuses dont sont l'objet les instruments de pesage dits *pesons* (simples ou à ressorts), *balance de ménage* et *romaines* (simples ou à cadran).

La modicité de leurs prix et leurs dimensions peu encombrantes en ont beaucoup répandu l'usage. Mais la vente ni la fabrication de ces instruments ne peuvent être tolérées sans enfreindre les dispositions de l'ordonnance du 16 juin 1833 et sans porter atteinte à la fidélité des transactions. La commission de métrologie a fait remarquer que lors même que la fabrication en serait entourée de plus de soins qu'elle ne l'est en réalité, leur emploi répété ne tarderait pas à fausser les ressorts qui remplacent les poids, et sur lesquels la température exerce une certaine influence.

Par suite, le ministre a décidé que ces appareils seront absolument prohibés à dater du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

**Beaulieu.** — Vendredi matin, le sacristain de l'église de Beaulieu s'aperçut que les portes de la sacristie avaient été ouvertes. Il pénétra dans l'église: le tabernacle avait été forcé à l'aide d'un ciseau que les malfaiteurs avaient abandonné sur les lieux.

Les hosties consacrées avaient été renversées sur l'autel et tous les vases sacrés dérobés.

On constata la disparition d'un ciboire, de burettes contenant les huiles saintes et de divers autres objets servant au culte.

Néanmoins, la valeur des objets volés n'est pas grande, car M. le curé avait eu l'heureuse inspiration d'emporter chez lui les ustensiles de prix.

Il n'avait laissé au tabernacle que les objets indispensables, qui ne sont pas en métal précieux.

M. le juge de paix, aussitôt prévenu, a commencé une enquête.

Les malfaiteurs ont dû s'introduire dans la sacristie à l'aide de fausses clés, car aucune trace d'effraction n'a été constatée sur la porte.

Une fois dans l'église, ils ont fracturé le tabernacle, mais leur butin a été maigre, grâce à la prudence du curé.

C'est, du reste, la quatrième fois que des vols sont commis dans cette église.

## CAUSERIE

### Saint Yves

Nos lecteurs ont sans doute appris par les grands journaux parisiens, que la ville de Tréguier, en Bretagne, avait, au commencement de septembre, inauguré par de grandes fêtes un magnifique monument, œuvre de Valentin, élève de Rude, et de l'architecte H. Devrez, à saint Yves, patron de la Bretagne, surnommé l'avocat des pauvres.

Saint Yves Hélorcy (en breton saint Ervoan) naquit le 17 octobre 1253 au manoir de Kermartin, où se trouve encore son lit, sous le règne de Jean I<sup>er</sup>, duc de Bretagne. Il sortait d'une famille noble et distinguée de Tréguier, et eut pour premier maître un abbé. Envoyé dès l'âge de quatorze ans à Paris, il y passa dix ans pour faire un

cours de théologie et de philosophie et un autre de droit civil et canonique, puis partit à Orléans se perfectionner dans le droit. Travaillant une partie de la nuit, il menait, disent ses biographes, une existence d'anachorète, n'usant ni de vin ni de viande et couchant sur la terre recouverte de paille.

Aimant par dessus tout les pauvres, il leur distribuait le fruit de ses épargnes, on lui avait proposé plusieurs partis, mais il refusa de se marier pour observer le vœu de chasteté qu'il avait formé depuis longtemps.

D'Orléans, Yves s'en fut à Rennes étudier l'interprétation des saintes Ecritures sous la direction d'un savant religieux franciscain. C'est à cette époque qu'il embrassa l'état ecclésiastique. La réputation de sainteté qu'il s'était acquise détermina Maurice, archidiacre de Rennes, à lui procurer l'emploi d'official ou juge ecclésiastique dans cette ville. Bien que cette dignité lui rapportât cinquante livres, somme alors relativement importante, il ne changea point son genre de vie. Toutefois, dégoûté des rennois, qu'il trouvait trop litigieux, ou trahi par sa réputation, qui le faisait envier et décrier par son propre évêque, Yves retourna dans le diocèse de Tréguier, à la grande joie de l'évêque Alain de Bruc, qui le nomma aussitôt official de la contrée, ce dont il profita pour réformer les mœurs du clergé de l'endroit. C'est à ce moment qu'il mérita le surnom, qui lui était plus cher que tout le reste, d'avocat des pauvres, pour la chaleur et la charité qu'il apportait à plaider les causes des malheureux et des veuves.

Dès qu'il fut ordonné prêtre et nommé recteur de Tredrez, il quitta les fourrures que son ancienne dignité l'avait obligé à conserver, et donna son chaperon, sa robe, sa fourrure et ses bottes à quatre pauvres, rentrant ainsi nu-tête et nu-pieds. Il s'habilla ensuite d'un vêtement de bure, d'une robe à grandes manches, sans boutons, et d'un chaperon pour se couvrir la tête, qu'il tenait toujours baissée; le tout était d'étoffe blanche et grossière; ses pieds étaient chaussés de sortes de sandales.

Yves ne se plaisait qu'en la compagnie des pauvres. Il avait transformé sa maison de Kermartin en un véritable hôpital où se logeaient des indigents et des malades, qu'il servait et auxquels il donnait les soins les plus répugnants, ce qui ne l'empêchait pas d'être accablé d'injures par tous les chicaniers. On rapporte qu'il portait toujours sur lui une hostie consacrée dans une boîte d'argent que lui avait donnée une dame de Rostreners. En récompense de ses services, Geoffroy de Tournemine le nomma recteur de Lohanec, l'une des principales cures du diocèse. Après l'avoir régié pendant dix ans, Yves mourut en 1303, le 19 mai.

Tel est l'homme qui est encore aujourd'hui un des patrons de la Bretagne les plus vénérés et dont le culte jouit d'une rare popularité.

Jean V, duc de Bretagne, lui fit élever un tombeau magnifique, détruit en 1794, et que l'on vient de remplacer; puis, s'étant placé avec son armure dans le plateau d'une balance, il donna à l'église de Tréguier, pour l'érection de la chapelle de saint Yves, autant d'argent qu'il en fallut pour équilibrer son poids dans l'autre plateau. Yves fut canonisé, à la sollicitation des Bretons, par le pape Clément VI, le 19 mai 1347.

Rennes et Nantes lui ont consacré des églises qui subsistent encore. Beaucoup de villes et de villages ont suivi cet exemple, en même temps que des édifices, des rues et des places perpétuaient le souvenir de son nom, porté par nombre de Bretons.

Les avocats de Paris lui élevèrent un sanctuaire qui n'a disparu qu'en 1823. A Rome, l'église Saint-Yves-des-Bretons, où l'on voit Saint-Yves entre Clovis et Jeanne d'Arc, demeure, avec Saint-Louis-des-Français, l'un des sanctuaires français administré par les soins de l'ambassade française. La confrérie des jurisconsultes de Gand a pris saint Yves pour patron « plutôt que pour modèle », comme l'a malicieusement fait observer un avocat breton, M. de Kerdanet. C'est, en effet, sans doute le seul avocat qui ait été canonisé.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Il est une chose qui annonce régulièrement, à Paris, le commencement de la saison d'hiver, c'est le commencement des expositions particulières de beaux-arts. Nous venons d'avoir l'inauguration, dans le pavillon de la ville de Paris, de la quatrième exposition de « Blanc et Noir »; immédiatement, la température s'est refroidie. L'Exposition de « Blanc et Noir » n'est pas restée ce qu'elle était à l'origine et ce que son nom indique; elle est devenue multicolore. Aux dessins, aux gravures, aux lithographies, sont venus s'ajouter des pastels et des aquarelles. Est-ce un bien? est-ce un mal? Je n'ai pas à le rechercher; j'ai seulement à constater que de nombreux visiteurs s'arrêtent, quelle que soit leur couleur, devant les œuvres remarquables qu'ont exposées MM. Forain, Louis Legrand, Renouard, Allongé, Trouville, King, Voirin, M<sup>me</sup> Huillard, M<sup>me</sup> Beaury Saurel, MM. Caran d'Ache, Poirson, Robida, Mesplès, Chauvel, Fan-

tin-Latour, Puvis de Chavannes, Charles Jacque, Guillaume, M<sup>lle</sup> Maximilienne Guyon et M. Chéret. L'impression que laisse une visite à cette exhibition est fort agréable, et tout Paris s'y presse en ce moment; car, d'ici quelques jours, si les organisateurs ne prennent pas des mesures énergiques, il fera très froid dans ce pavillon de la ville de Paris, qui a toujours été le lieu de prédilection du coryza.

Une autre preuve de la venue imminente de l'hiver, c'est que depuis quelques jours M. Alphand, le célèbre directeur des travaux de la ville de Paris, a cessé ses promenades matinales dans son cher Bois de Boulogne. Il est vrai qu'il est très préoccupé d'un projet original. Il vient de céder pour dix ans au gouverneur de l'armée de Paris, la jouissance du Palais des Machines au Champ de Mars. La cavalerie y fera, chaque matin, ses exercices jusqu'à dix heures, sur une piste excellente; mais à partir de dix heures, le public parisien redeviendra maître du Palais des Machines, qui deviendra un jardin d'hiver hippique qui rendra les plus grands services, les jours de mauvais temps, aux cavaliers et aux amazones. Des bosquets, des sièges, des buvettes, des endroits réservés où pourront jouer les enfants, donneront un caractère de gaieté à cette innovation. On parle même de courses de *gentlemen* qui auraient lieu le soir à la lumière électrique, au profit des pauvres. M. le prince de Sagan et des sportsmen distingués ont offert leur concours à M. Alphand, qui inaugurera son palais hippique le 1<sup>er</sup> novembre.

L'empereur du Brésil est notre hôte; il est accueilli partout avec la plus vive sympathie. En ce moment, il est à Versailles qu'il va quitter pour passer quelques jours à Paris chez le comte de Nioiac, un de ses fidèles serviteurs. LL. AA. II. le comte et la comtesse d'Eu vont s'installer dans le parc de Clagny, à la villa Bréchnignac, qu'ils ont louée pour y rester avec leurs enfants. Don Pedro a auprès de lui les princes Don Pierre et Don Augusto de Saxe-Cobourg, ses petits-fils. LL. AA. RR. le prince et la princesse de Joinville et la duchesse de Chartres sont allés lui rendre visite. Il a accepté une invitation de M<sup>me</sup> Furtado-Heine, qui l'a reçu dans sa belle résidence de Roquencourt, où il y a tous les jeudis et tous les dimanches des diners très brillants. Le prince et la princesse Murat ont été les hôtes de M<sup>me</sup> Heine; ils viennent de se rendre à leur château de Chambly, près de l'Isle-Adam où ils vont donner des chasses.

Fontainebleau a eu un moment de tristesse: les chasseurs à cheval, qui s'y trouvaient en garnison, ont été remplacés par des hussards. Voilà bien des habitudes changées, et une de nos plus jolies grandes dames, la comtesse de Dampierre a suivi son mari dans la petite ville de Sampigny. Déjà, d'ailleurs, les nouveaux officiers ont conquis droit d'admission dans les réunions mondaines où l'on remarque, parmi les plus brillants d'entre eux, le comte de Pourtalès, le comte de Misiessy et le comte Louis de Crussol, engagé volontaire, fils de la duchesse d'Uzès. Le duc de Bellune prépare une revue qu'il fera représenter dans son château. Il y a des diners très élégants, chez M. et M<sup>me</sup> Rémy, chez M<sup>me</sup> Edmond Dollfus, chez la vicomtesse Greffulhe, au château de la Rivière, chez la comtesse de Ségur, chez la comtesse de Montesquiou-Fezensac, chez la comtesse Jean de Ganay, au château de Courrance, chez M<sup>me</sup> Porgès, etc., etc.

Les chasses à courre commenceront à Fontainebleau le 15 octobre avec l'équipage de M. Michel Ephrussi qui habite en ce moment, le beau château de Sivry, en Seine-et-Oise, qu'il a acheté au vicomte Aguado, qui y a donné des chasses à tir, dont le souvenir est resté.

Le château de Dampierre, résidence de la famille de Luynes, va être le centre de fêtes exceptionnelles. La duchesse de Teck, proche parente de la reine d'Angleterre, y a accepté une invitation, et on fait de grands préparatifs pour la recevoir. Au château de la Valette, chez le prince et la princesse de la Tour d'Auvergne de Lauraguais, il y a eu une fête où plus de deux cents personnes ont été invitées. L'élite de la société châteleines des environs était représentée.

M. Henri de Vatimesnil vient de donner dans son beau château de Vatimesnil, dans l'Eure, un bal dont les honneurs étaient faits par la comtesse de Vibraye, sa parente, et où le cotillon a été suivi d'un excellent souper.

Dans un autre château de l'Eure, une fête très originale a été donnée par M. et M<sup>me</sup> Desbrière, à l'occasion du mariage de leurs fils aînés, M. Edouard Desbrières capitaine de cuirassiers, avec M<sup>lle</sup> A. Gillotin. C'était une

course de taureaux. Les principaux rôles étaient tenus par MM. de Bonille, Gillotin, Couvreur, Calul et R. de Desbrière, qui a exécuté des passes très applaudies. Toutes les dames étaient en costume espagnol. Un orchestre, composé des meilleurs musiciens de l'Opéra, venus de Paris pour cette circonstance, a eu un vif succès.

Nous apprenons le mariage prochain de M<sup>me</sup> la vicomtesse de Butler, dame d'honneur de M<sup>me</sup> la comtesse de Paris, avec le comte d'Albyville.

Annonçons également les fiançailles de la comtesse Ghislaine de Caraman, fille cadette du prince de Chimay et de Caraman, avec le comte de Salis-Saglio, secrétaire de la légation d'Angleterre à Bruxelles; et l'union prochaine du duc de Tarifa avec M<sup>lle</sup> Esquivel.

Les théâtres cherchent à renouveler leurs affiches. A l'Ambigu, M. Jules de Marthold a donné un drame en cinq actes, *l'Ogre*, qui est un grand succès. Il y a, chose rare dans un drame, des scènes absolument neuves et beaucoup d'esprit. L'interprétation est excellente grâce à MM. Pouctal, Péricaud, Desjardins, Walter, à M<sup>me</sup> Jeanne Pazza, fort touchante, et à la petite Gaudy, qui joue un rôle d'enfant avec un talent au-dessus de son âge.

Aux Folies-Dramatiques, bonne reprise de *Gillette de Narbonne*, d'Edmond Audran. Nous regrettons toutefois l'interprétation de 1882 avec MM. Morlet, Maugé; M<sup>mes</sup> Montbazou, Gelabert et Rivero.

La semaine prochaine aura une *première* chaque jour; messieurs les critiques ne chômeront pas.

DANGEAU.

## FAITS DIVERS

Voulez-vous savoir pourquoi l'on dit: Dieu vous bénisse! aux gens qui éternuent?

Rien n'est plus simple, c'est de l'histoire:

En l'année 590, la peste fit de nombreuses victimes. Il paraît que, au moment le plus grave de la maladie, les pestiférés étaient pris d'éternuements que la mort suivait de près. Un pestiféré qui éternuait était considéré comme perdu. Le malade éternuait-il, les assistants, d'un ton affligé, lui disaient: « Dieu vous bénisse! » et l'usage en est arrivé jusqu'à nous, bien que le danger de mort ne soit plus marqué par un éternuement. Dans les villes, on s'est déshabitué de cette demande de bénédiction; dans les campagnes, elle s'est maintenue, et quantité de personnes se croient encore obligées, par politesse et par respect, à saluer le premier éternuement d'un: « Dieu vous bénisse! »

La « Bodwell Granite Company » de Vinalbaven (Maine), vient d'extraire de ses carrières un bloc de granit qui, si l'on en croit notre confrère *Iron*, est le plus gros morceau de pierre qui ait jamais été extrait d'une carrière. Si l'on procède à son érection, il constituera le plus haut, le plus large et le plus lourd morceau de pierre solide que l'on ait jamais vu ou dont le souvenir se soit transmis jusqu'à nous. Sa hauteur dépasse celle des plus grands obélisques égyptiens: le plus élevé de ceux-ci, en effet, qui fut transporté par l'empereur Constantin d'Héliopolis, à Alexandrie et de là à Rome, où il existe encore, a 105 pieds (32 mètres) de hauteur, tandis que le monolithe moderne a 115 pieds (35 mètres) de longueur, 10 pieds (3 mètres 1) de côté à la base, et pèse 850 tonnes. L'obélisque de Louqsor, érigé sur la place de la Concorde, a 22 mètres de hauteur et pèse 220,528 kilogrammes; sa masse représente environ 80 mètres cubes de granit.

La « Bodwel Company » a extrait ce monolithe sur sa propre initiative et sans en avoir reçu la commande; on suggère aujourd'hui l'idée, pour utiliser cette rare trouvaille, d'en faire la contribution particulière de l'Etat du Maine au monument que l'on élève en Amérique pour rendre hommage à la mémoire du général Grant.

C'est presque une science, que la connaissance exacte, expérimentée de tous les types de timbres-poste. Depuis 1840, on en a émis une variété qui s'élève au chiffre de dix mille; mais les collectionneurs ont établi entre ces types si nombreux d'autres variétés, d'après les nuances, les dentelures, les surcharges, etc. et les types, alors, au lieu de s'élever à dix mille, se montent à près de cent mille!

Les timbres les plus recherchés à raison de leur beauté sont ceux du Canada, des Etats-Unis anciens, de France (1849) et ceux de la Nouvelle-Ecosse, réputés les plus jolis et les mieux gravés. Ce sont les plus beaux, mais non les plus chers.

Les rares, ce sont ceux de la Réunion (1852), à 15 et 30 centimes qui valent 3,000 francs; de l'île Maurice, première émission, 2 à 4,000 francs; d'Espagne (1850 et 1854), 1,200 francs; d'Espagne (1849) nuance orange, 200 francs s'ils sont neufs, 80 francs s'ils sont oblitérés; de la Guyane anglaise (1850), ronds et roses, de 1,500 à 2,000 francs; de la Guyane anglaise (1850 et 1856), rectangulaires. 150 et 250 francs; de Hawaï, première émission, 1,000 et 500 francs; de Toscane (3 livres), nuance jaune, 200 francs; puis une variété infinie de timbres cotés entre 20 et 50 francs!

Enfin, comme il n'y a pas de commerce qui n'ait à lutter contre la contrefaçon, il nous faut signaler aussi les faux timbres. On en fabrique des quantités.

— Avis aux collectionneurs de timbres-poste. L'empire austro-hongrois vient de mettre en circulation un nouveau timbre dont la vignette, au lieu de reproduire l'aigle impérial, représente l'empereur François-Joseph couronné de lauriers.

Dans les fouilles qui sont faites à Sens, on vient de découvrir un certain nombre de pierres sculptées qui datent de la domination romaine, des fûts de colonnes, des chapiteaux, des bas-reliefs, etc., qui ont un grand intérêt archéologique.

Ces découvertes vont enrichir la remarquable collection d'antiquités romaines réunie par les soins de M. Duflot, conservateur du musée de Sens.

Par ce temps d'orages fréquents, nous croyons que nos lecteurs, — ceux de la campagne surtout, — nous sauront gré de leur indiquer un procédé des plus simples, destiné à les mettre à l'abri des dangers du tonnerre.

L'inventeur est un ingénieur-électricien des plus distingués, M. Collord, de Nantes.

Cette importante découverte a été portée à notre connaissance par une lettre adressée à notre confrère le *Journal de la Nièvre*, par M. Léonard, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite et ami de l'inventeur.

Il s'agit de construire, sans bourse délier, un paratonnerre tout aussi efficace que ceux qui s'élèvent sur nos palais et nos monuments publics.

Pour cela faire, il suffit de prendre une perche de bois qu'on dresse sur le toit qu'on veut préserver, au sommet de laquelle on pique une flèche aiguë en fer. A cette flèche, on lie fortement une corde de paille, comme en font pour botteler les habitants des campagnes, laquelle corde doit cheminer le long de la perche, puis le long du mur jusqu'au sol, où elle doit pénétrer pour se rattacher à une botte de paille qu'on a le soin d'y enfouir.

On devra veiller à ce que cette corde ne touche à aucun objet combustible.

Il faudra enduire la flèche et la corde d'un dissolvant dans de l'eau et renouveler de temps en temps cet enduit.

Toutes ces conditions remplies, on peut, à l'abri de ce paratonnerre rustique, dormir tranquillement pendant les plus violents orages.

Voici l'opinion de M. Jacques Moleschott sur le sel:

Le sel, d'après ce savant, favorise la digestion des substances albumineuses et des graisses, et à ce double titre, il le considère comme l'assaisonnement par excellence.

Le sel de mer est un meilleur dissolvant que le sel fossile ou sel gemme, en raison de sa grande richesse en chlorure de magnésium. « Sel et pain font les joues rouges », dit un proverbe populaire allemand, et, en effet, il augmente dans le sang la quantité des globules colorants.

Si le sel de cuisine est utile pour conserver les substances alimentaires auxquelles il retire l'eau, il convient de remarquer aussi qu'il ôte à la viande une partie de ses qualités essentielles. Heureusement, la viande salée est plus soluble que la viande fraîche, et ce que le sel enlève de chlorure de potassium et de phosphate de chaux nous est rendu par le pain et les légumes.

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le mercredi VINGT-NEUF OCTOBRE COURANT, à 2 heures de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, défenseur près le Tribunal Sup. Sise à Monaco, rue du Tribunal, n<sup>o</sup> 2

**VENTE DE BIEN DE MINEURS**

**A VENDRE,**

Le vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-dix, à dix heures du matin, devant monsieur Eliacin PLANTIF, Juge au Tribunal Supérieur de Monaco, délégué à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice.

L'immeuble ci-après désigné, appartenant indivisément à : 1<sup>o</sup> Marie-Louise-Lucie CROVETTO ; 2<sup>o</sup> Etienne-Claude, Joseph-Albert CROVETTO ; 3<sup>o</sup> Félix-Emmanuel-Joseph CROVETTO, frères et sœur, enfants mineurs du siure Louis CROVETTO, décédé, et de la dame Elisabeth Bœuf-restée sa veuve ; 4<sup>o</sup> Albert-Louis CROVETTO ; 5<sup>o</sup> Dévote-Joséphine CROVETTO, leurs frère et sœur majeurs ;

Et, pour l'autre moitié, au sieur Joseph CROVETTO, leur oncle, et subrogé tuteur desdits mineurs.

Sur la poursuite :

- 1<sup>o</sup> De la dame Elisabeth Bœuf, veuve Crovetto, tutrice légale de ses enfants mineurs ;
- 2<sup>o</sup> Des frère et sœur Crovetto, majeurs ;
- 3<sup>o</sup> Et du sieur Joseph Crovetto.

Ces trois derniers se réunissant volontairement et, pour éviter des frais, à la tutrice des mineurs sus nommés, pour faire procéder à la vente dont s'agit.

Tous propriétaires à Monaco, y demeurant, et ayant M<sup>e</sup> Valentin pour défenseur, en l'étude duquel ils ont élu domicile.

En présence du sieur Louis AJANI, propriétaire et entrepreneur de travaux publics, demeurant aussi à Monaco, subrogé tuteur *ad hoc* desdits mineurs.

**DÉSIGNATION**

**UNE PARCELLE DE TERRAIN**

située à Monaco, quartier des Révoires, d'une superficie de quatre cent six mètres quarante décimètres carrés, formant le troisième lot des terrains dont la vente a été autorisée par le jugement ci-après énoncé ; cette parcelle de terrain se trouve comprise entre les lots numéros 2 et 4, et est bordée, des deux autres côtés, par la grande route desservant la propriété.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-six août dernier, qui a homologué une délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue le trente juillet précédent, sous la présidence de M. le Juge de Paix de cette ville ; l'une et l'autre dûment enregistrés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le dix-sept septembre courant.

La mise à prix a été fixée par le jugement susénoncé à la somme de quarante francs le mètre carré, soit à la somme totale de seize mille deux cent cinquante-six francs, ci . . . . . **16,256 fr.**

M<sup>e</sup> VALENTIN, défenseur poursuivant, donnera tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, défenseur soussigné, à Monaco, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

Signé: L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio 5 recto, case 5. Reçu un franc.

Signé: BERTONI.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire et défenseur à Monaco

**VENTE PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE**

A l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco

Le 28 octobre 1890, à 10 heures du matin

**UNE PARCELLE DE TERRAIN A BATIR**

d'une superficie de cinq cent quatre-vingt-deux mètres soixante-six centimètres, sis à Monaco, au quartier dit **le Canton**, entre la route du Cap d'Ail et le rivage de la mer.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> Valentin, défenseur poursuivant, 2, rue du Tribunal à Monaco.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

Arrivées du 29 septembre au 5 octobre 1890

SAINT-TROPEZ,	b. Fortune, fr., c. Moutte,	sable.
ID.	b. Louis, fr., c. Amourettou,	id.
ID.	b. Jeune-Baptistin, fr., c. Laurent,	id.
ID.	b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Marie-Louise, fr., c. Gueit,	id.
ID.	b. Reine-des-Anges, fr., c. Rival,	id.
ID.	b. Deux-Innocents, fr., c. Darbéra,	id.
ID.	b. Désiré, fr., c. Guignonet,	bois à brûler.
ID.	b. Trois-Frères, fr. c. Martin,	sable.
MARSEILLE,	chaland Albigeois, fr., c. Hiblot,	briques.
SAINT-TROPEZ,	b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	vin.

Départs du 29 septembre au 5 octobre

SAINT-TROPEZ,	b. Fortune, fr., c. Moutte,	sur lest.
ID.	b. Louis, fr., c. Amourettou,	id.
ID.	b. Jeune-Baptistin, fr., c. Laurent,	id.
ID.	b. Louise-Auguste, fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Belloni,	id.
ID.	b. Volonté-de-Dieu, fr., c. Davin,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Marie-Louise, fr., c. Gueit,	id.
ID.	b. Reine-des-Anges, fr., c. Rival,	id.
ID.	b. Deux-Innocents, fr., c. Darbéra,	id.
ID.	b. Trois-Frères, fr., c. Martin,	id.

**AVIS**

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

**IL A ÉTÉ PERDU** le dimanche 28 septembre une ÉPINGLE DE CRAVATE en or avec turquoises et perles blanches.

Récompense à qui la rapportera au bureau du journal.

En vente à l'Imprimerie de Monaco :  
**MONACO ET SES PRINCES**  
Par H. Métivier  
Deuxième édition — 2 vol. in-8° — Prix : 6 francs  
**CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE**  
**CODE DE COMMERCE**  
**CODE CIVIL — CODE PÉNAL**  
**Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique**

**ARMITA ET C<sup>ie</sup>**

**AGENCE DE LOCATION**

en face l'hôtel de Russie, à Monte Carlo

ACHAT ET VENTE DE PROPRIÉTÉS  
RÉGIE D'IMMEUBLES — RECOUVREMENT DE LOYERS  
ENGLISH SPOKEN

**MAISON MODÈLE**

**V<sup>o</sup> DAVOIGNEAU**

ARTICLES DE PARIS — SOUVENIRS DE MONTE CARLO  
Papeterie, Photographies, Parfumerie  
OPTIQUE — ÉVENTAILS — PARAPLUIES — OMBRELLES  
ARTICLES DE JEUX — JOUETS

Avenue de la Costa, Monte Carlo

**A LA RÉSERVE**

située sur la plage du Canton, à Monaco

**BAINS DE MER**

**CAFÉ-RESTAURANT**

Tenu par **LE NEN**

L'ANGOUSTES, BOULLABAISSÉ

DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets ouverts la nuit

**MASCHECK**

34, rue de France, Nice

Leçons de Violon, d'Harmonie et d'Accompagnement

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS dans de bonnes conditions. S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare. Monaco-Condamine.

La Chasse illustrée, qui paraît tous les samedis dans le format des grands journaux illustrés, est l'organe autorisé, et unique à Paris, des chasseurs et des pêcheurs. Outre la description des divers modes et engins de chasse et de pêche, on y trouve des études pratiques sur le dressage, l'élevage, le repeuplement ; des articles de jurisprudence cynégétique, etc. Des récits de voyages, des romans, des nouvelles, pleins d'intérêt, de nombreuses et magnifiques gravures en font un recueil très littéraire et des plus artistiques.

Prix de l'abonnement : 30 fr. par an, 7 fr. 50 par trimestre. — On s'abonne chez FIRMIN-DIDOT et C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris, et chez tous les libraires et directeurs de poste.

Imprimerie de Monaco — 1890

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)**

Sept. Oct.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
30	770.8	770.6	769.6	769.2	770.3	20.6	23.2	23.4	21.6	21.2	76	N O, S O léger	Nuageux, beau, nuageux		
1	70.2	69.5	68.4	68.2	68.7	20.8	22.2	22.7	21.4	20.2	74	id.	id.		
2	66.9	66.6	65.4	66.4	67.1	22.3	22.5	22.4	20.2	21.3	73	N O, S E modéré	id.		
3	70.7	70.6	70.4	71.1	71.7	21.4	22.7	22.7	21.4	20.6	79	N E modéré	Beau, nuageux		
4	72.1	71.8	70.6	70.3	70.6	20.8	22.8	22.3	20.8	20.8	78	N O léger, S O fort	Beau		
5	73.1	70.2	68.9	69.2	69.4	20.8	20.9	21.4	20.2	19.8	72	N S O léger	Nuageux		
6	69.7	69.7	69.1	69.1	69.1	19.5	20.5	21.2	20.3	20.2	78	id.	Couvert		
DATES		30	1	2	3	4	5	6							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	23.4	22.7	22.5	22.7	22.8	21.4	21.2						
		Minima	22.7	18.2	17.9	17.6	16.8	17.5	17.2						
												Pluie tombée : 0 <sup>mm</sup> 00			